

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 06 mai 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Pierre BUERBA, Jean Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Jean-Philippe DELARUE

Laura LAVILANIE

Anne Laure JEAN BAPTISTE

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **7 avril 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **7 avril 2025** est approuvé à l'unanimité.

EXTENSION DU BOULODROME – DEVIS

(59-2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un terrain de pétanque au Pré Commun, régulièrement fréquenté par les habitants et l'association Pétanque Aure Louron. Afin de répondre à une demande croissante des usagers et d'améliorer les conditions de pratique, il est envisagé d'agrandir ce terrain.

Ce projet permettra de favoriser la convivialité, la pratique du sport de façon plus aisée, et l'accueil d'évènements ou de compétitions locales.

Un devis a été sollicité auprès de plusieurs prestataires, et l'entreprise SBTP a été choisie pour un montant de 8 423€ HT, offrant le meilleur rapport qualité-prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue par 8 voix pour, 1 voix contre :

- Approuve le projet d'extension du terrain de pétanque tel que présenté,
- Retient l'entreprise SBTP pour la réalisation des travaux, pour un montant de 8 423€ HT,
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau